

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de Mesnil-Raoult, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMER, Mme Esther BEUVE, M. Éric CAUVIN, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN, Mme Catherine COQUELIN qui a donné pouvoir à M. Cyril PANIEL, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR, Mme Sylvie GAUTIER qui a donné pouvoir à M. Eric CAUVIN, Mme Nathalie LEGENDRE, M. Gilles MALICOT, Mme Pierrette POUSSET, Mme Aurélie COLLIBEAUX-VERGIN

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LECLER

Date de convocation : 18 juin 2025

Date d'affichage : 14 juillet 2025

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 15

Pouvoirs : 2

Votants : 17

Ordre du jour

- 1) Approbation du PV du Conseil municipal du 15/05/2025
- 2) Contrat de Pôle de Service (CPS) avec le Département de la Manche : validation des projets retenus et autorisation de signature
- 3) Rénovation énergétique de l'école élémentaire - actualisation du plan de financement et subventions
- 4) Spectacles « Villes en scène » - convention 2025-2028 avec le Département de la Manche
- 5) RPI Condé-sur-Vire/Bourgvallées - modification des statuts
- 6) Demande de subvention du comice agricole de Torigny-les-Villes
- 7) Finances - admission en non-valeur de créances éteintes
- 8) Décisions du Maire par délégation
- 9) Communications de la municipalité
- 10) Questions diverses
 - Rénovation énergétique de l'école élémentaire - résultats de la consultation des entreprises
 - Réglementation du son dans les salles des fêtes

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. Mme Nathalie LECLER est choisie comme secrétaire de séance.

M. le Maire sollicite l'autorisation de rajouter 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- **Théâtre du Préau - convention de partenariat 2025-2026**
- **Tarifs des spectacles**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

1- Approbation du PV du conseil municipal du 15/05/2025

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver le procès-verbal précité.**

Pour : 17	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

2- Contrat de Pôle de Service (CPS) avec le Département de la Manche : validation des projets retenus et autorisation de signature

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération n°2024-057 du 12/09/2024, la commune a fait acte de candidature à un nouveau Contrat de Pôle de Services (CPS) avec le Département de la Manche. Il a pour objet d'accompagner sur 4 ans les projets d'investissement des bourgs ruraux structurants. Les thématiques privilégiées sont : équipements et services au public, habitat, aménagement et mobilité douce, biodiversité, économie sociale et solidaire, cohésion sociale.

L'aide possible s'élève à 850 000 € hors bonification (+ 170 000 €). Le taux d'intervention applicable au coût éligible de l'opération est modulable et défini par le maître d'ouvrage, dans une fourchette comprise entre 10 et 40 %, dans la limite de l'enveloppe financière globale. Dans une logique incitative, le maître d'ouvrage peut bénéficier, par projet, d'une bonification de 20 % du montant de la subvention (170 000 € au total), dès lors qu'il démontre une double ambition en matière de transitions écologique et inclusive.

Après un travail fructueux avec les services départementaux, le contrat CPS est maintenant finalisé. Il comprend 2 opérations d'un montant cumulé de **4 070 901 €**, qui bénéficieront au total de **1 020 000 € d'aide du Département (bonification de 20 % incluse)**.

- **Projet n°1 : rénovation énergétique et modernisation du cinéma-théâtre Le Diapason**

Dépenses		Recettes	
Libellé des postes de dépenses	Montant HT	Financements et taux d'aide	Montant
Total des dépenses éligibles	2 016 901 €	Département : 20% des dépenses éligibles	403 380 €
Maîtrise d'œuvre	179 066 €	Département : bonification +20% au montant d'aide	80 676 €
Etudes et contrôles obligatoires (SPS, contrôle technique...)	7 455 €	Etat (Fonds Vert)	475 000 €
Travaux	1 743 219 €	Région (Contrat de territoire)	376 640 €
Frais divers et aléas	87 161 €	Saint-Lô Agglo (Contrat agglo-communes)	212 050 €
Dépenses non éligibles (au regard du guide de aides)		Autofinancement du maître d'ouvrage	469 155 €
TOTAL COUT DU PROJET	2 016 901 €	TOTAL RECETTES DU PROJET	2 016 901 €

- **Projet n°2 : rénovation énergétique de l'école élémentaire**

Dépenses		Recettes	
Libellé des postes de dépenses	Montant HT	Financements et taux d'aide	Montant
Total des dépenses éligibles	2 054 000 €	Département : 25% des dépenses éligibles (aide plafonnée au solde de l'enveloppe CPS)	446 620 €
Maîtrise d'œuvre	144 000 €	Département : bonification +20% au montant d'aide	89 324 €
Etudes et contrôles obligatoires (SPS, contrôle technique...)	20 000 €	Etat (Fonds Vert)	821 600 €
Travaux	1 800 000 €		
Frais divers et aléas	90 000 €		
Dépenses non éligibles (au regard du guide de aides)		Autofinancement du maître d'ouvrage	696 456 €
TOTAL COUT DU PROJET	2 054 000 €	TOTAL RECETTES DU PROJET	2 054 000 €

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver la signature du Contrat de Pôle de Services (CPS) avec le Département de la Manche, pour la période 2025-2028 ;
- Habilitier le Maire à signer le contrat et tous actes y afférents.

Pour : 17	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

3- Rénovation énergétique de l'école élémentaire - actualisation du plan de financement et subventions

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération n°2025-10 du 13/03/2025, la commune a validé le plan de financement prévisionnel du projet de rénovation énergétique de l'école élémentaire pour un montant total à 2 301 964 € HT.

Il est nécessaire d'actualiser le plan de financement pour plusieurs raisons :

- Intégration du coût des panneaux photovoltaïques (215 200 € HT), ce qui porte le coût global de l'opération à 2 543 560 € HT ;
- Mise à jour des co-financements sollicités.

L'exposé de ce point appelle la question suivante :

- M. Cyril PANIEL demande des infos sur la production photovoltaïque : faut-il un budget annexe pour l'encaissement des recettes ? M. Emmanuel JAMARD répond oui car il y aura certainement un reliquat d'électricité à revendre. La commune a confié au SDEM50 la mission d'organiser une autoconsommation patrimoniale (au bénéfice des bâtiments communaux) et collective (au bénéfice des entreprises, collectivités et habitants du territoire).

Le Conseil municipal décide de :

- **Approuver le plan de financement actualisé du projet de rénovation énergétique de l'école élémentaire comme suit ;**

Dépenses	€ HT		Recettes		
Travaux de rénovation énergétique	2 027 800 €	79,72%	Etat (Fonds vert, DSIL ou DETR)	763 068 €	30,00%
Travaux de panneaux photovoltaïques	215 200 €	8,46%	Région Normandie (IDEE action)	60 000 €	2,36%
Architecte	179 440 €	7,05%	Département de la Manche (CPS)	446 620 €	17,56%
Contrôle technique	5 550 €	0,22%	Département de la Manche (CPS) bonification 20%	89 324 €	3,51%
CSPS	3 420 €	0,13%	Hellio Solutions - certificats CEE	28 635 €	1,13%
Frais divers et aléas (5% coût travaux)	112 150 €	4,41%	Autofinancement commune	1 155 913 €	45,44%
TOTAL	2 543 560 €		TOTAL	2 543 560 €	

- **Autoriser le Maire à solliciter les cofinancements publics découlant du plan de financement actualisé.**

Pour : 17	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

4- Spectacles « Villes en scène » - convention 2025-2028 avec le Département de la Manche

Rapporteur : M. Eric CAUVIN

Depuis 1997, le Département de la Manche mène une action de programmation de spectacles vivants en direction des territoires ruraux. Il n'agit toutefois pas comme un organisateur de tournées qui livre une saison « clé en main », mais comme un facilitateur (aide à la programmation, aide à la communication, aide financière...)

La convention « Villes en scène » précédente a expiré. Le Département propose d'en signer une nouvelle, pour la période 2025-2028 (expiration le 31/08/2028).

Obligations de la commune :

- Fixer un budget suffisant
- Appliquer des droits d'entrée identiques :
 - **Plein tarif : 10 €**

- **Tarif groupes et comités d'entreprise** (bénéficiaires des actions culturelles) : **7 €**
- **Tarif réduit : 5 €** pour les enfants de 4 à 16 ans, les étudiants de moins de 25 ans, les demandeurs d'emploi, et les bénéficiaires du RSA.
- **Exonérés** : enfants de 0 à 3 ans (sauf pour les spectacles jeune public), accompagnateurs de groupes ; professionnels du spectacle vivant ; personnel de la direction de la culture/service du développement culturel des territoires (dans la limite de 5 personnes avec la liste justificative) ; invitations compagnie (nombre précisé dans le contrat de cession)
- **Spectacle scolaire : 5 €** par enfant (sauf gratuité décidée par la commune, mais dans ce cas, non prise en charge par le Département)
- Désigner une personne référente et coordonner une équipe locale opérationnelle
- Définir une saison à la fois attractive et exigeante avec au moins 3 spectacles dans la limite de 6
- Conduire une action suivie de sensibilisation à destination des publics à conquérir et à fidéliser (plaquette culturelle, supports de communication, relations presse...)
- Apporter des prestations techniques et pratiques (salle, montage scénique, agents techniques, mise à disposition de 2 agents techniques minimum)

Soutien apporté par le Département :

- Aide à la programmation : 20 propositions de spectacles chaque année
- Aide logistique : matériel technique, régisseurs son et/ou lumière)
- Aide à la communication
- Aide à l'animation locale et à la recherche et l'élargissement des publics
- Aide à la médiation culturelle et à la recherche de partenaires locaux
- Aide financière : prise en charge du déficit des spectacles selon un taux arrêté chaque année en fonction de l'esthétique des spectacles (généralement 50 %). Restent à la charge exclusive de la commune la location de la salle, la communication locale, les frais d'assurance, l'achat des billets d'entrée, les frais de personnel.

L'exposé de ce point appelle les commentaires :

- Mme Esther BEUVE tient à souligner que la saison 2024-2025 qui vient de s'achever a été un excellent cru en termes de fréquentation, tant sur les spectacles adultes que scolaires. On peut s'en féliciter.
- M. le Maire indique que la soirée de présentation de la saison *Villes en scène* 2025-2026 aura lieu cette année à Condé Espace le 30/09 à 19h30. C'est une première !

Le Conseil municipal décide de :

- **Approuver les termes de la convention relative à l'organisation d'une saison de spectacles « Villes en scène » et valable pour la période 2025-2028.**

Pour : 17	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

5- Théâtre du Préau - convention de partenariat 2025-2026

Rapporteur : M. Eric CAUVIN

Dans le cadre de son projet de développement de la culture en milieu rural, le Théâtre du Préau de Vire propose aux communes l'organisation de représentations théâtrales sur leur territoire.

Prix des places :

- 10 € par personne
- 5 € pour les étudiants, scolaires, demandeurs d'emploi
- Exonérés : professionnels du spectacle, invitations de la compagnie... La décision d'exonération reviendra à l'élue référent en charge de la culture.

La billetterie est tenue par les services de la commune. Les recettes sont réparties à concurrence de 50 % pour le Théâtre du Préau et de 50 % pour la commune.

Une participation forfaitaire de **3 000 €** est demandée à la commune pour l'organisation de 3 spectacles.

L'exposé de ce point appelle les précisions suivantes :

- M. Eric CAUVIN insiste sur le fait qu'antérieurement, le théâtre du Préau avait une approche élitiste dans le choix de ses spectacles et peinait à trouver son public sur la commune. Depuis, le théâtre a évolué et propose aujourd'hui une offre nettement plus accessible.

Le Conseil municipal décide de :

- **Approuver les termes de la convention de partenariat 2025-2026 avec le Théâtre du Préau de Vire ;**
- **Habiller le Maire à signer la convention et tous autres actes afférents à l'organisation de l'évènement.**

Pour : 17	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

6- Tarifs des spectacles

Rapporteur : M. Eric CAUVIN

Dans un souci de cohérence de la politique culturelle mis en œuvre sur la commune, il est proposé d'harmoniser les tarifs des spectacles organisés par la commune.

Pour information, voici la liste des spectacles programmés au titre de la saison culturelle 2025-2026 :

Titre	Esthétique	Date / horaire	Lieu	Public	Partenaire / convention
Ratatouille Rhapsody - Compagnie ça s'peut pas	Théâtre, musique	03/10 - 10h30 & 14h30	Le Diapason	Scolaire à partir de 7 ans	Partenariat avec Saint-Lô Agglo (PAT)
Mozaik - Cie Kafig	Danse / Hip Hop	26/11 - 20h30	Condé Espace	Tout public à partir de 7 ans	Villes en scène CD50
Sorcières (Titre provisoire) - Le Préau	Théâtre	19/11 - 19h30	Le Diapason	Tout public à partir de 12 ans	Théâtre Le Préau
SIMONE en aparté - TANIT Théâtre	Seul en scène	02/12 - 20h30	Le Diapason	Tout public à partir de 14 ans	Soutien financier de l'ODIA (en attente)
Nos courses folles - Les fouteurs de joie	Spectacle musical / chanson	09/12 - 20h30	Condé Espace	Tout public à partir de 7 ans	Villes en scène CD50
Rouille et paillette - Cie Teatro la fuffa	Théâtre	26/01 - 20h30	Condé Espace	Tout public à partir de 12 ans	Villes en scène CD50
Concert karaoké participatif	Musique	13/02 - 19h30	Salle des fêtes de Condé-sur-Vire	Tout public	Théâtre Le Préau
Au cœur d'HEVA	Théâtre	10/03 - 20h30	Le Diapason	Tout public à partir de 12 ans	Théâtre Le Préau
En cavale - Tram des Balkans	Musique du monde	02/04 - 20h30	Condé Espace	Tout public à partir de 12 ans	Villes en scène CD50
Aurore Voilqué	Musique, jazz	24/05 - 17h00	Le Diapason	Tout public à partir de 12 ans	
Au fil de la Vire - Célébration finale	Résidence artistique	13/06 - 20h30	Base de loisirs	Tout public / famille	Présentations de travail les 12/03 et 07/05/2026 - 18h30
Fête de la musique		27/06	Place Auguste Grandin + Salle des fêtes		
Western shadow	Spectacle musical	30/06 - 19h30	Jardins de la Gare	Tout public	Clôture de saison / apéro concert

L'exposé de ce point appelle les questions suivantes :

- M. Cyril PANIEL demande s'il ne serait pas possible de faire un tarif préférentiel pour les Condéens. Les élus trouvent compliqué de mettre en place cette solution. Mme Esther BEUVE propose plutôt une carte de fidélité comme cela a été vu en commission culture. C'est en cours de réflexion.
- Dans la proposition de tarifs, les élus soulèvent une ambiguïté concernant la tranche d'âges 17-18 ans qui n'est pas mentionnée parmi les bénéficiaires du tarif réduit (5 €). Ils demandent que la liste des bénéficiaires soit reformulée plus clairement.

Le Conseil Municipal décide :

- **Fixer les droits d'entrée des spectacles organisés par la commune, seule ou en partenariat avec Le Département de la Manche (Villes-en-scène) ou le théâtre du Préau, comme suit :**
 - **Plein tarif : 10 €**
 - **Tarif groupes et comités d'entreprise (bénéficiaires des actions culturelles) : 7 €**

- **Tarif réduit** : 5 € pour les scolaires et étudiants de moins de 25 ans, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA et les agents communaux
- **Exonérés** : enfants de 0 à 3 ans (sauf pour les spectacles jeune public), accompagnateurs de groupes ; professionnels du spectacle vivant ; personnel de la direction de la culture/service du développement culturel des territoires (dans la limite de 5 personnes avec la liste justificative) ; invitations compagnie (nombre précisé dans le contrat de cession)
- **Spectacle scolaire** : 5 € par enfant.

Pour : 17	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

7- RPI Condé-sur-Vire/Bourgvallées - modification des statuts

Rapporteur : M. Eric CAUVIN

Lors de la réunion du comité syndical du RPI Condé-sur-Vire/Bourgvallées du 16/06/2025, il a été décidé de modifier les statuts afin de mettre à jour l'adresse du syndicat scolaire.

L'exposé de ce point appelle les commentaires suivants :

- M. Alain EUDES s'interroge sur la formulation retenue par le syndicat qui fait référence à la mairie de Troisgots, alors que celle-ci n'existe plus depuis 2020. Les élus sont d'accord pour inscrire à la place « local communal situé 7 Place Harry Hansen ».

Le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver la proposition de modification des statuts du RPI à l'article 3 comme suit :**
 - La phrase « *le siège du Syndicat est fixé à la Mairie de St-Romphaire* » est remplacée par « *le siège du Syndicat est fixé au local communal situé 7 Place Harry Hansen, 50420 Condé-sur-Vire* »

Pour : 17	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

8- Demande de subvention du comice agricole de Torigny-les-Villes

Rapporteur : M. le Maire

Chaque année, le comice agricole de Torigny-les-Villes organise sa grande journée de promotion de l'élevage cantonal. Il a eu lieu le 21 juin dernier. Budget de l'évènement : 30 000 €. Une aide de la commune est sollicitée.

Avis de la Municipalité : 300 €

Le Conseil municipal décide de :

- Accorder une subvention de 300 € au comice agricole de Torgny-les-Villes.

Pour : 17	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

9- Finances - admission en non-valeur de créances irrécouvrables ou éteintes

Rapporteur : M. Emmanuel JAMARD

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres de recettes émis par une collectivité, qui n'ont pu être recouvrés au terme du processus de poursuites s'avérant infructueux. Les créances éteintes, quant à elles, correspondent à des titres qui ne peuvent être recouverts suite à un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif ou à un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à une procédure de surendettement.

Suite à la demande du comptable public, l'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Ces pertes de recettes sont retracées au budget par une dépense de fonctionnement imputée au compte 6541-65 (créances irrécouvrables) ou 6542-65 (créances éteintes).

Vu le CGCT et notamment ses articles L. 2121-17 et L. 2121-29,

Vu les demandes d'admission en non-valeur du service de gestion comptable (SGC) en date du 16/06/2025 et du 02/07/2025,

Le Conseil Municipal décide de :

- Admettre en non-valeur les produits d'un montant total de 270 € déclinés comme suit, au titre du budget principal (code 15000) :

→ Créances irrécouvrables

	PIÈCE	SERVICE	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT
2024	F-2907-1		RAR inférieur seul poursuite	87-CRECHE GARDERIE	6541	3.30
2024	F-3528-1		RAR inférieur seul poursuite	83-CANTINES	6541	4.20
						7.50
2021	F-876-1		Poursuite sans effet	8304-PRESTATIONS SCOLAIRES AVRIL	6541	22.50
2021	F-1109-1		Poursuite sans effet	8305-PRESTATIONS SCOLAIRES MAI	6541	52.50
						75.00
2024	F-571-1		Poursuite sans effet	99-LOYERS	6541	90.00
						90.00
						172.50

→ Créances éteintes

AN	PIÈCE	SERVICE	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT
2020	T-2477-1		Surendettement et décision effacement de dette	8312-PRESTATIONS SCOLAIRES DECEMBRE	6542	41,25
2021	T-193-1		Surendettement et décision effacement de dette	8301-PRESTATIONS SCOLAIRES JANVIER	6542	56,25
						97,50
						97,50

- Dire que cette dépense sera imputée à l'article 6541-65 (créances irrécouvrables = 172,50 €) et à l'article 6542-65 (créances éteintes = 97,50 €) du budget principal.

Pour : 17	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

10- Décisions du Maire par délégation

Décis-2025-69	13/05/2025	commande publique	Fourniture de signalisation - panneaux de police certifiés	1 844,61 €
Décis-2025-70	13/05/2025	commande publique	Acquisition de barrières de circulation	4 380,00 €
Décis-2025-71	13/05/2025	commande publique	Acquisition de tables et bancs pour les manifestations communales	7 686,54 €
Décis-2025-72	13/05/2025	commande publique	Fourniture de balais pour la balayeuse	1 007,78 €
Décis-2025-73	13/05/2025	commande publique	Remplacement de la tête de beffroi de la petite cloche à l'église de Mesnil-Raoult	9 602,40 €
Décis-2025-74	13/05/2025	commande publique	Remplacement de la tête de beffroi de la petite cloche à l'église de Troisgots	5 404,80 €
Décis-2025-75	15/05/2025	commande publique	Prestation d'un agent Service Sécurité Incendie et Assistance à Personne (SSIAP) en juin à la salle condé espace	1 560,00 €
Décis-2025-76	26/05/2025	commande publique	Spectacle d'ouverture de saison 2025-2026 - Cie Joe Sature	3 312,70 €
Décis-2025-77	26/05/2025	commande publique	Inauguration du Centre culturel Le Diapason - Cie Mad king	5 052,00 €
Décis-2025-78	28/05/2025	commande publique	Spectacle Simone en aparté - Cie TANIT	4 363,40 €
Décis-2025-79	23/06/2025	commande publique	Concert Aurore Voilquière 24 - Happy Jazz Club - 24 mai 2026	3 700,00 €
Décis-2025-81	27/06/2025	commande publique	Armoires positives, tables centrales pour la salle des fêtes de Condé	8 201,57 €
Décis-2025-82	27/06/2025	commande publique	Extension alarme incendie, programmation, mise en service pour la résidence Mautelière	2 397,42 €
Décis-2025-83	27/06/2025	commande publique	Fourniture et pose matériel incendie cinéma - salle des fêtes	3 322,74 €
Décis-2025-84	27/06/2025	commande publique	Réalisation de signalisation horizontale voirie	12 356,10 €
Décis-2025-85	27/06/2025	commande publique	Fourniture de radiateurs pour le gîte du Val de Vire	2 437,10 €
Décis-2025-86	27/06/2025	commande publique	Pose et dépôt de poteaux route du Mesnil	5 279,98 €
Décis-2025-87	27/06/2025	commande publique	Pédale électrique pour la balayeuse	1 200,86 €
Décis-2025-88	02/07/2025	commande publique	Papier essuie-mains pour l'ensemble des services pour le 2 ^{ème} semestre	1 097,76 €
Décis-2025-89	02/07/2025	commande publique	Produits d'entretien pour la maison de l'ensemble des services, pour le 2 ^{ème} semestre	4 351,69 €
Décis-2025-90	02/07/2025	commande publique	Acquisition d'un four mixte pour le restaurant scolaire	20 439,05 €
Décis-2025-91	02/07/2025	commande publique	Produits entretien pour la maison de l'ensemble des services, pour le 2 ^{ème} semestre	1 413,43 €
Décis-2025-92	02/07/2025	commande publique	Réalisation d'un plan topographique pour le bourg de Mesnil-Raoult	1 440,00 €
Décis-2025-93	02/07/2025	commande publique	Aménagement d'une double écluse route du Focq	2 507,36 €

Mme Esther BEUVE demande si les tables et chaises (décision n°2025-71) que la commune a achetées pourront être prêtées aux associations condéennes. Il est répondu oui en fonction de leur disponibilité, la priorité étant donnée aux manifestations communales.

M. Eric CAUVIN précise, concernant la décision n°2025-90, que le remplacement du four était budgétisé au BP 2025. Ce n'est donc pas une surprise.

11- Communications de la Municipalité

▪ Éric CAUVIN :

- **Condé Mag été** : les élus municipaux l'ont reçu par mail. La publication papier arrivera bientôt dans les boîtes aux lettres. Eric s'excuse, le comité de relecture n'a pu avoir lieu (délai trop court).
- **Fête de la musique (28/06)** : très belle soirée. Groupes de bonne qualité. Organisation au top. Bons retours du public. Seul bémol : incidents en fin de soirée jusqu'à 3h20 du matin liés à l'alcool, que les élus et bénévoles ont dû gérer tant bien que mal. Contactée, la gendarmerie n'est pas intervenue, retenue ailleurs sur un autre événement, et les 2 agents de sécurité sont partis à 0h30, trop tôt. Pour l'édition suivante, il faudrait décaler leur départ à 2h00 du matin.
- **Tous en short (30/08)** : toutes les associations ont répondu présentes (31 au total).

▪ Martine SAVARY :

- **Chapelle-sur-Vire** : Saint-Lô Agglo expérimente la pose de 2 transats sur la plage verte. Leur fixation sur plots béton sera assurée par les services techniques.
- **Octobre rose (samedi 04/10)** : nouveauté cette année, l'événement se tiendra à la Chapelle-sur-Vire. Cela nécessitera plus de bénévoles (30 au total), en particulier pour la gestion des parkings. Cadeau choisi : un bracelet.

▪ Nathalie LECLER :

- **Fin de l'année scolaire le 04/07** : pique-nique le midi comme chaque année.
- **Sortie scolaire au cimetière de Colleville (24/06)** : encore une belle réussite. Visite guidée du cimetière, complétée par la visite de la pointe du Hoc et du cimetière de la Cambe.
- **Repas intergénérationnel avec le SAG à la cantine** : le 1^{er} repas a eu lieu le 26/06. 10 seniors participants. Prochain repas : jeudi 25/09 (12h45). Vu le succès de l'opération, il sera accepté jusqu'à 15 seniors.
- **ATE (aire terrestre éducative)** : Remise officielle du label jeudi soir au site des Jardins de la Gare. L'obtenir au bout d'un an est plutôt rare. Il faut généralement 2 ans, ce qui montre l'implication de l'équipe enseignante en partenariat avec Delphine Brisset de l'association Ecureuils Activités Nature. Enseignantes engagées : Mme Robert, Mme Lahondès, Mme Leroux.

▪ Alain EUDES :

- **Chantier Le Diapason** : en phase de pré-réception. Les finitions sont en cours. La cuisine de la salle des fêtes est maintenant opérationnelle. Petit bémol : la commission de sécurité réunie le 30/06 a émis un avis suspendu à cause des travaux non terminés (fermes-portes manquants, chantier non nettoyé, absence d'espace d'attente sécurisé (EAS) pour les PMR). Sur ce dernier point, la commune devra prévoir la mise en place d'un téléphone de secours dans la salle connecté à un onduleur, la présence d'une personne d'astreinte à chaque utilisation de la salle... Autre bémol : manque d'efficacité du suivi de chantier par la maîtrise d'œuvre (présence insuffisante sur le chantier, gestion perfectible des entreprises).

- **Travaux de voirie bourg de Mesnil-Raoult** : après une énième version du projet (le CD50 a posé de nombreuses conditions), la commune a dû faire appel à un bureau d'études et à un géomètre pour un lever topo. Compte tenu de ces complications, les travaux sont reportés à l'automne.

12- Questions diverses

1) Rénovation énergétique de l'école élémentaire - résultats de la consultation des entreprises

			Montant € HT	Observations
Lot 1	Démolition, gros-œuvre, ravalement	FAUTRAT BTP	152 539,72	Variante 1 retenue → <i>démolition du préau existant</i>
Lot 2	Charpente, façades à ossatures bois, bardage	CHANU HD + MARIE TOIT	474 996,83	Variante 2 retenue → <i>charpente bois du préau</i>
Lot 3	Couverture tuile	COUVERTURE LE PROVOST	283 170,00	Variante 2 retenue → <i>couverture bac acier du préau</i>
Lot 4	Menuiserie extérieure, serrurerie	LECARDONNEL	449 880,49	Variante 1 retenue → <i>brise-soleil orientables (BSO)</i> Variante 2 retenue → <i>volets roulants de la bibliothèque</i>
Lot 5	Doublage, isolation des combles, plafonds	ORQUIN	86 078,27	
Lot 6	Peinture, nettoyage	RD PEINTURE	9 243,40	
Lot 7	Plomberie, chauffage, ventilation	OZENNE	239 000,00	
Lot 8	Electricité courants forts et faibles	LAFOSSE ELECTRICITE	113 623,91	PSE 1 retenue → <i>alimentation BSO</i>
Lot 9	Panneaux photovoltaïques	SBM ENERGIE	160 348,00	Il y a eu une erreur dans l'analyse des offres qui avait placé initialement en tête le candidat SOLARSCIENCE. Une nouvelle CAO est prévue le 07/07 (16h) pour entériner ce choix.
			1 968 880,62	

→ Ecart par rapport à l'estimation (2 243 000 €) : - **12,22 %**

2) Réglementation du son dans les salles des fêtes

- Une plainte a déposé en mairie pour le bruit engendré par l'utilisation de la salle des fêtes de Mesnil-Raoult.
- La réglementation impose aux collectivités locales la pose de limiteurs de niveau sonore dans les salles diffusant de la musique amplifiée
- Coût de l'installation : 4 000 € TTC environ par salle. Il s'agit d'un chiffrage haut, il sera sans doute revu à la baisse.

3) Inauguration du centre culturel le Diapason : vendredi 05/09

- 11h-12h30 : officiels (financeurs, élus)
- 18h-22h : grand public (visite théâtralisée, présentation de la programmation culturelle 2025-2026, spectacle)

4) **Trousse médicale de la maison associative périmée depuis 2022**
(Annick ALIX-FAUDEMER) :

→ Le message sera passé auprès de l'agent compétent.

5) **Chaleur étouffante à la médiathèque** (Annick ALIX-FAUDEMER) :

→ Les conditions de travail des agents et d'accueil des adhérents s'en trouvent altérées. Il faudrait réfléchir à des solutions à court terme sans attendre les travaux d'agrandissement de la médiathèque prévus pour le prochain mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La secrétaire de séance,
Nathalie LECLER



Le Maire,
Laurent PIEN



